

Règlement intérieur - École SAINT LIBOIRE - (mise à jour : rentrée 2023)

De façon générale :

- Je respecte l'autre dans mes paroles (je ne dis pas de gros mots ou d'insultes) et dans mes gestes (je ne frappe pas) et je suis poli (bonjour, au revoir, merci, s'il te plaît).
- Je respecte mon intimité et celle des autres.
- Je n'accuse pas l'autre à tort.
- J'obéis à l'adulte du premier coup.
- Je respecte le matériel.
- Je respecte le règlement de ma classe.
- Je ne crache pas.
- Je ne vole pas.
- Je jette mes déchets dans les poubelles adéquates.
- Je n'utilise pas d'objet connecté ou permettant de prendre des photos.
- Je viens à l'école avec une tenue correcte : pas de tongues, de claquettes, de mini-short, de sous-vêtements apparents, de chaussures à talon, de maquillage, de jeans troués. Tout vêtement ou matériel mentionnant des jeux interdits aux -12 ans est proscrit à l'école.
- Je n'ai pas d'argent liquide sur moi, sauf pour des occasions exceptionnelles organisées par l'école (vente de crêpes, course solidaire, marché de Noël,...).
- Dans les quatre classes des grands, j'ai le droit d'utiliser mes objets personnels mais j'en suis le seul responsable.
- Je ne fais pas don d'objet personnel à un camarade.
- Pour les Maternelles : les bonbons sont tolérés pendant les anniversaires mais les enfants devront les manger hors de l'école.
- Pour les Primaires : les anniversaires ne sont pas fêtés à l'école. Les bonbons ne sont pas autorisés.
- En lien avec les directives de l'éducation nationale, les goûters ne sont pas autorisés à l'école, hormis ceux de 16h30 pour ceux qui restent en garderie/étude.

Spécifiquement dans la cour des primaires :

- Je n'utilise pas de ballon en mousse si le sol est mouillé.
- Je n'utilise le ballon de basket que sur le terrain de basket.
- Je respecte les espaces de jeu (terrain de foot/basket, balle au prisonnier).
- Je range tous les jeux de cour dès la sonnerie (10h15, 13h20, 15h00).
- Je me range immédiatement avec un camarade à la sonnerie en respectant le tracé au sol.
- Je ne prends pas de jeux de cour à 16h30.
- Si je ne vais pas en garderie à 16h30, je reste près du portail des primaires sans dépasser la ligne jaune.
- Je ne me tiens pas debout sur un banc.
- Je ne monte pas sur les poteaux.
- Je ne grimpe pas sur le grillage et je ne le pousse pas.
- Les ballons envoyés volontairement chez les voisins seront remplacés par les parents.
- Je dépose ma veste dans le bac adéquat et je la ramasse dès la sonnerie.

Spécifiquement dans les WC des primaires :

- Je ne rentre pas dans les toilettes si 3 enfants y sont visibles.
- Je ne joue pas dans les toilettes.
- Je respecte l'intimité de mes camarades.
- On ne rentre pas à deux dans une toilette cabine.
- Je tire la chasse d'eau.
- Je ne joue pas avec l'eau, le papier toilette et les torchons.
- Je ne bois pas directement au robinet.
- Je me lave les mains avant de sortir.
- Je ne m'essuie pas la bouche avec le torchon.

Spécifiquement dans la cour des maternelles :

- Je respecte le matériel
- Je me range immédiatement au signal.
- Je ne me tiens pas debout sur un banc
- Je ne grimpe pas sur le grillage et je ne le pousse pas.
- Je ne monte pas sur les murets.
- Les ballons envoyés volontairement chez les voisins seront remplacés par les parents.

Spécifiquement à la cantine, en étude et à la garderie : Les permis à points s'appliquent.

Spécifiquement en sortie extérieure : Je me range par deux sans jouer dans les rangs. Je ne cours pas et je regarde devant moi. Je respecte le matériel et les personnes que je croise.

Les sanctions seront échelonnées en fonction de la gravité et de la fréquence du non respect du règlement, selon l'exemple ci-dessous :

- Copier 5 à 10 x la règle, ou écrire l'explication, l'excuse, les changements à venir.
- Idem avec signature des parents
- Rencontre avec le directeur, l'élève et l'enseignant
- Exclusion dans une autre classe
- Réunion disciplinaire avec le directeur, l'élève, l'enseignant et les parents
- Non réinscription en fin d'année.
- Exclusion définitive en cours d'année.

CONSIGNES AUX FAMILLES

- Ne pas prendre de photos pendant l'accompagnement des sorties scolaires hormis de mon enfant avec l'autorisation de l'enseignant (respect du droit à l'image).
 - Ne pas fumer pendant les sorties scolaires ou dans l'enceinte de l'école.
 - Aucun animal n'est autorisé dans l'enceinte de l'école.
 - Les règlements en espèces concernant l'OGEC doivent être remis au directeur en main propre.
 - Pour des questions de sécurité, après 16h30, ne pas rester dans la cour avec vos enfants.
 - Justifier les absences imprévues le jour même par téléphone ou par message sur le répondeur (les absences prévues doivent être notées sur le cahier de liaison).
- Les motifs légitimes d'absences autorisées par l'Éducation Nationale sont : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables (Extrait du code de l'éducation, Février 2015, article L131-8).
- Informer l'école de tout changement important (coordonnées, autorisation, santé, situation...)
 - Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné.
- Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire dans le cadre d'un PAI). En cas de maladie contagieuse, merci de prévenir l'enseignant.
- Poux et autres parasites : Aucun écolier n'est à l'abri des poux (et autres). Merci d'être vigilants en surveillant régulièrement la tête de votre enfant et en la traitant au besoin. Pensez à prévenir l'enseignant si vous en faites l'observation.

SÉCURITÉ A L'ENTRÉE :

- Prêtez attention à ce que le portail soit bien fermé après passage.
- Prêtez attention aux personnes désirant passer juste après vous et ne laissez entrer que les personnes semblant venir chercher ou déposer un enfant.
- Lors d'un appel sur le visiophone, restez devant la caméra pour être correctement identifié.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- Ne gênez pas la circulation (trottoir, parking) afin de laisser les poussettes et personnes circuler.